

COLLECTION 2008/2014

53810
Changé53.fr

AGENDA 21

Engagé pour un territoire durable



www.changé53.fr



ÉDITORIAL

En tant qu'individu, nous ne sommes que de « passage » sur la Terre comme l'expliquait Antoine Saint-Exupéry « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* ». Ainsi, il est de notre devoir de penser et de préparer l'avenir des générations futures, tout en tirant les leçons du passé.

Se rassembler pour construire la ville ensemble en respectant le principe du Développement Durable ; c'est le défi que la municipalité s'engage à relever au travers de cet Agenda 21. Aujourd'hui, il nous faut développer une nouvelle façon de « vivre ensemble » en conciliant la préservation de notre environnement, la croissance économique et l'équité sociale. Autour de ces 3 piliers qui sont ceux du Développement Durable, nous avons souhaité structurer et professionnaliser notre démarche.

Depuis 2008, nous nous sommes engagés dans une stratégie territoriale durable. Nous travaillons, nous observons et nous nous concertons avec les acteurs locaux pour faire avancer les dossiers municipaux dans ce sens. Après 5 années de travail, nous avons décidé de vous faire partager l'avancée et l'évolution de l'Agenda 21 changéen. A la lecture de ces quelques pages, vous découvrirez notre processus de fonctionnement élaboré sur 3 axes stratégiques, 12 engagements et 23 actions. Bien plus qu'une simple déclaration d'intention, ce document engage la ville à son échelle pour faire face aux enjeux mondiaux auxquels la société doit répondre.

Par ailleurs, convaincu que le succès de cette politique passera avant tout par le changement de nos comportements, ceux des élus, des agents et de la population, nous avons souhaité poursuivre nos actions de sensibilisation au-delà même de cet Agenda 21, en proposant au fil des mois des événements sur l'environnement, tels que les éditions de Changé ô Jardin, l'opération « Nettoyons nos pieds de murs » ou Le Jour de la Nuit.

Changé, une ville engagée pour le mieux vivre ensemble !

Jean-Benoît JARTEL

Adjoint au Maire en charge de l'environnement
et du développement durable

Glivia Richefeu

Maire de Changé
Conseiller Général



- p.3 L'Agenda 21... C'est quoi ?
- p.4 Pourquoi un Agenda 21 à Changé ?
- p.5 Une participation des acteurs du territoire
- p.5 Une stratégie locale de Développement Durable
- p.6 Faire de Changé un territoire sobre en énergie
- p.9 Réduire l'empreinte environnementale du territoire communal
- p.11 Conforter les changéens dans une citoyenneté responsable et participative

*L*e développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Cette notion repose sur 3 piliers, **l'économie** (continuer à produire pour satisfaire les besoins de la population), **le social** (réduire les inégalités) et **l'environnement** (préservation de notre milieu).

L'AGENDA 21... C'EST QUOI ?

Au sommet de la Terre de Rio en 1992, plus de 100 chefs d'Etats sont réunis pour réfléchir sur les solutions à mettre en œuvre pour un développement durable à l'échelle mondiale. Ils consignent l'ensemble des propositions dans un document qu'ils nomment Agenda 21 (= ce qu'il faut faire pour le 21^{ème} siècle). L'Agenda 21 est une démarche qui peut être menée localement et c'est pourquoi est né le concept d'Agenda 21 local.

PENSER
GLOBAL,
AGIR
LOCAL



Ainsi, l'Agenda 21 local est un projet de développement durable à l'échelle du territoire. Il se matérialise au travers d'une stratégie globale et d'un programme d'actions qui se construit en s'appuyant sur 5 éléments déterminants :

- La participation et la concertation avec les acteurs du territoire,
- La transversalité (qui recouvre plusieurs domaines de connaissances) dans la construction des projets
- Un pilotage organisé de la démarche
- L'évaluation partagée (mesurer la pertinence des actions au regard des enjeux du territoire)
- L'amélioration continue.

Il répond à 5 finalités :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

POURQUOI UN AGENDA 21 À CHANGÉ ?

La prise en compte de l'environnement a toujours été intégrée aux engagements politiques des équipes municipales changéennes. En 2008, le conseil municipal élu a prôné un engagement fort en faveur de l'environnement et du développement durable. L'engagement dans une démarche Agenda 21 a été l'occasion de donner un cadre commun à des actions déjà engagées et à venir, tout en impliquant les acteurs du territoire communal dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet.

2008-2009

- Etat des lieux du territoire
- Diagnostics divers

2009

- Signature de la Convention des Maires pour une énergie durable et locale

2013

- Evaluation de la démarche

2010

- Engagement dans une démarche Agenda 21
- Réunion publique et présentation de la démarche
- Création de la commission extra-municipale Agenda 21
- Elaboration du plan d'actions
- Adoption du plan d'actions

2011-2012

- Mise en œuvre des actions





MIEUX VIVRE ENSEMBLE

UNE PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La commission extra-municipale Agenda 21, présidée par Mr Richefou, maire, réunit 15 personnes : 5 élus, 5 représentants d'associations et 5 changéens. La Commission a proposé différentes actions qui ont été ensuite validées par le Conseil Municipal dans sa délibération du 15 décembre 2010. Elle réfléchit également sur les mesures opérationnelles à mettre en œuvre pour chacune des actions au travers des groupes de travail.

Cette commission permet d'instaurer un dialogue entre les acteurs du territoire et les élus de la municipalité, afin de réaliser des projets qui répondent aux besoins du territoire et de ses acteurs.

Changéens : Muriel AUDINET, Yann GUIBERT, Bernard LEBARON, Jacky LEMONNIER, Marcel MEIGNAN.

Associations : Marcel BETTON, Michel BOLEAT, Yannick CABOT, Denis LAUGARO, Eric PINCON.

Conseil Municipal : Olivier RICHEFOU (Maire), Jean-Yves CORMIER (Adjoint), Catherine DENIAU (Adjointe), Michel LEPAGE (Conseiller Municipal), Jean-Bernard MOREL (Adjoint), Patrick PENIGUEL (Conseiller Municipal).

Elus référents (Adjoints) : Sylvie FILHUE, Nathalie MARTIN-FOURNIER, Denis MOUCHEL, Patrick RICHARD.

Agents : Marcel GOHIER, Anne-Gaëlle CARMILLAT.

UNE STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie territoriale de l'Agenda 21 répond au besoin d'un « Mieux Vivre Ensemble à Changé ». Elle correspond au futur souhaité sur Changé pour les décennies à venir. Elle se compose de 3 axes stratégiques, déclinés en 12 engagements et 23 actions :

- Faire de Changé un territoire sobre en énergie
- Réduire l'empreinte environnementale du territoire communal
- Conforter les Changéens dans une citoyenneté responsable et participative





Faire de Changé un territoire sobre en énergie

AXE STRATÉGIQUE

Engagement : Promouvoir les déplacements économes



DIMINUER LA QUANTITÉ DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉMIS PAR LES VOITURES GRÂCE À L'ÉCO-CONDUITE

Le but de cette action est de réduire les consommations d'énergie fossile liées aux déplacements.

Dans un premier temps, des stages d'éco-conduite ont été proposés aux agents municipaux, puis ensuite à la population. Ces stages sont subventionnés par la commune de Changé.

Des carnets de bord de suivi des consommations de carburant ont été installés dans les véhicules communaux. Un suivi est donc possible. La commune de Changé a pris en charge la totalité du coût de ces stages et 50 % de ceux à destination des Changéens.

Les séances ont été organisées en partenariat avec l'UDEC 53 (Union des Écoles de Conduite 53).



Engagement : Améliorer l'efficacité énergétique



DIAGNOSTIQUER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS

L'objectif de cette action est d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics grâce aux données récoltées. Elles permettront d'orienter et de prioriser les travaux d'amélioration du bâti communal.



ADAPTER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le but de réduire les consommations d'électricité liées à l'éclairage public, celui-ci subira des modifications (installation de nouvelles technologies, modification de l'intensité lumineuse...), en concertation avec la population.





COMMUNIQUER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES GRÂCE À LA CAMPAGNE DISPLAY

A partir du diagnostic des performances énergétiques et du suivi des consommations, une campagne de communication sera réalisée grâce à Energy Cities et sa campagne Display, « étiquettes énergie des bâtiments ». Les affiches permettront aux utilisateurs des bâtiments de suivre l'évolution de leurs consommations et de connaître les gestes à réaliser pour les minimiser.

CRÉER UN POSTE DE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ



Le Conseiller en Energie Partagé a pour mission de réaliser les optimisations de consommations, d'orienter les travaux à effectuer et de sensibiliser à une meilleure consommation de l'énergie à destination des acteurs du territoire.

Engagement : Développer les énergies renouvelables



SOUSCRIRE À DES « CERTIFICATS EQUILIBRE » AUPRÈS D'EDF

La collectivité, par la signature de ces contrats, engagera EDF à injecter sur le réseau électrique français l'équivalent d'un pourcentage (à définir) de sa consommation annuelle, issu de sources de production d'électricité renouvelables (essentiellement hydro-électrique).





AXE STRATÉGIQUE

Réduire l'empreinte environnementale du territoire communal



Engagement : Préserver la ressource en eau



INSTALLER DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS DES ÉQUIPEMENTS PERMETTANT DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET INCITER LES PARTICULIERS À S'ÉQUIPER

Cette démarche fait participer à la fois la municipalité et les particuliers dans le but de réaliser des économies d'eau. Les habitants sont sensibilisés à travers la distribution de « kits économie d'eau » (sacs économiseurs d'eau pour les WC, réducteurs de débit ...). Sur les bâtiments municipaux, un bilan des consommations d'eau et l'installation de systèmes hydro-économiques ont été réalisés.

PASSER AU « ZÉRO PHYTO » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL



Cette action est mise en place pour sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la pérennité des espèces et des paysages. L'équipe des services techniques tend à diminuer au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics dans l'objectif d'une suppression totale (utilisation de techniques alternatives, balayeuse pour un désherbage mécanique des voiries...).





Engagement : Favoriser les circuits courts et les achats responsables



PROPOSER UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'objectif de cette action est de faire de la restauration scolaire un modèle de consommation. La commune est passée à plus de 20% de produits d'origine biologique dans les repas servis depuis 2012. La sensibilisation est également importante c'est pourquoi il a été décidé la mise en place d'animations à destination des enfants et des parents.

Engagement : Réduire les déchets et les convertir en ressource exploitable

CRÉER UNE FILIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



L'objectif de cette action est de permettre l'acheminement de tous les déchets produits par les services municipaux vers la filière de retraitement appropriée.

Engagement : Préserver et valoriser la biodiversité



DÉVELOPPER LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS GRÂCE AU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Dans le but d'assurer la pérennité des espèces et des paysages, un plan de gestion différenciée a été adopté par le Conseil Municipal. Ce document regroupe 72 fiches spécifiques à un site définissant ses caractéristiques, et lui attribuant un type de gestion approprié dans un objectif de non utilisation de produits phytosanitaires.





AXE STRATÉGIQUE

Conforter les changéens dans une citoyenneté responsable et participative



Engagement : Mettre en place une politique d'information et de sensibilisation au développement durable



SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Cette sensibilisation a pour objectif d'aboutir à la réduction des consommations énergétiques. La démarche est orientée entre autres vers la mise en place d'un tableau de bord des consommations liées au chauffage et à l'éclairage des locaux d'associations, des écoles, et des bâtiments publics, ainsi que vers la création d'un guide de bonnes pratiques.

ASSURER LA PROMOTION DES ÉCO-GESTES VISANT À RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE



Cette action doit permettre de changer les habitudes des élus, des agents, des associations et des changéens. Cette démarche s'effectue en grande partie par le biais de la sensibilisation (réunions, affiches, articles...).





Engagement : Co-construire et publier une « mémoire numérique de Changé »



COLLECTER ET PUBLIER LA TRADITION ORALE DES CHANGÉENS

Cette action s'inscrit dans l'objectif de protéger et de mettre en valeur les témoignages du passé. Elle s'oriente vers la création d'une « mémoire numérique » à partir du recueil de témoignages de changéens.

Engagement : Rendre la ville accessible à tous

CRÉER UN SENTIER NATURE ACCESSIBLE



Son but est d'allier à la fois le côté nature et le côté accessibilité. Le parcours pédagogique est orienté vers la faune et la flore à travers des panneaux d'information. L'accessibilité handicap implique la réalisation d'aménagements particuliers (réfection du cheminement, des sanitaires, installation de mobilier accessible...).

Engagement : Favoriser les rencontres intergénérationnelles et extra-communales



DIVERSIFIER L'OFFRE DES ESPACES DE JEUX

Cette action contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Elle implique un état des lieux des espaces de détente et de jeux présents sur la commune, et par la suite d'améliorer ou de créer de nouveaux espaces en fonction des besoins identifiés.





Commission Agenda 21 créée en 2008

ACTION 8

PÉRENNISER LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AGENDA 21

Dans le but de poursuivre l'implication des citoyens dans la vie communale, il est indispensable pour la commune de pérenniser la Commission Extra-Municipale Agenda 21. En ce sens, des réunions plénières régulières sont organisées afin de rendre compte de l'avancement des groupes de travail.

CRÉER UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

ACTION 9

Cette action aura pour but d'impliquer les générations futures dans la vie communale. Des projets sur le territoire de la commune pourront alors être réalisés.

ACTION 19

CRÉER DES JARDINS FAMILIAUX

Ce projet permettra d'instaurer du lien social à travers la création de jardins familiaux, lieux de rencontre entre citoyens. Les jardins ont vu le jour au 2^{ème} trimestre 2013. Le but de cette action est de créer des endroits conviviaux, d'échanges et pédagogiques. Une association changéenne en a la gestion.

ADOPTER UNE CHARTE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 20

Cette charte permettrait les échanges entre territoires, afin de définir des projets communs en faveur du développement durable et de partager les expériences respectives dans ce domaine.





Engagement : Rendre le développement économique responsable



CHOISIR PRÉFÉRENTIELLEMENT DU MOBILIER URBAIN À FAIBLE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT LORS DE LA CRÉATION DE NOUVEAUX ESPACES OU LORS DU RENOUELEMENT DU MOBILIER URBAIN EXISTANT

Cette action favorise les achats responsables et passe tout d'abord par un état des lieux du mobilier existant, un diagnostic des besoins en nouveau mobilier, et ensuite par la création d'un cahier des charges prenant en compte l'impact environnemental des matériaux pour le choix du nouveau mobilier.

S'INVESTIR DANS UN RÉSEAU DE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE, LE RÉSEAU GRAND OUEST



Cet investissement permettra d'intégrer des critères de développement durable dans les appels d'offres. Cette action se mettra en œuvre suite à l'adhésion au Réseau Grand Ouest, à la participation aux groupes de travail, aux échanges d'expériences avec d'autres collectivités. Les recommandations issues du réseau pourront alors être prises en compte dans les appels d'offres.



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES ENTRE ELLES ET AUPRÈS DES CHANGÉENS PAR LA CRÉATION D'UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES

Cette action s'inscrit dans l'optique de rendre le développement économique responsable. L'idée est de publier un livret reprenant les actions exemplaires de certaines entreprises, auxquelles seront annexées des textes sur les valeurs du développement durable et sur les actions de Changé. Ce guide sera distribué à chaque changéen, entreprise, artisan ou professionnel.



3 AXES STRATÉGIQUES	12 ENGAGEMENTS	23 ACTIONS
<p>Faire de Changé un territoire sobre en énergie</p> 	Promouvoir les déplacements économes	Diminuer la quantité de gaz à effet de serre émis par les voitures grâce à l'éco-conduite
	Améliorer l'efficacité énergétique	Diagnostiquer les performances énergétiques des bâtiments publics
		Adapter l'éclairage public
Développer les énergies renouvelables	Communiquer les performances énergétiques grâce à la campagne Display	
	Créer un poste de Conseiller en Energie Partagé	
<p>Réduire l'empreinte environnementale du territoire communal</p> 	Préserver la ressource en eau	Installer dans les bâtiments publics des équipements permettant de réduire les consommations d'eau et inciter les particuliers à s'équiper
	Passer au «zéro phyto» sur l'ensemble du territoire communal	
	Favoriser les circuits courts et les achats responsables	Proposer une alimentation de proximité et de qualité dans la restauration scolaire
	Réduire les déchets et les convertir en ressource exploitable	Créer une filière de gestion des déchets pour les services municipaux, par l'intermédiaire du Centre Technique Municipal
<p>Conforter les changéens dans une citoyenneté responsable et participative</p> 	Préserver et valoriser la biodiversité	Développer la gestion environnementale des espaces verts grâce au plan de gestion différenciée
	Mettre en place une politique d'information et de sensibilisation au développement durable	Sensibiliser à la réduction des consommations énergétiques
		Assurer la promotion des éco-gestes visant à réduire les déchets à la source
	Co-construire et publier une « mémoire numérique de Changé »	Collecter et publier la tradition orale des changéens
	Rendre la ville accessible à tous	Créer un sentier nature accessible
	Favoriser les rencontres intergénérationnelles et extra-communales	Diversifier l'offre des espaces de jeux
		Pérenniser la commission extra-municipale Agenda 21
Créer un conseil municipal de jeunes		
Rendre le développement économique responsable	Créer des jardins familiaux	
	Adopter une charte de coopération décentralisée pour le développement durable	
	Choisir préférentiellement du mobilier urbain à faible impact sur l'environnement	
S'investir dans un réseau de commande publique responsable	S'investir dans un réseau de commande publique responsable	
	Améliorer la connaissance des entreprises entre elles et auprès des Changéens par la création d'un guide de bonnes pratiques	





LES ANIMATIONS

Tout au long de l'année, le grand public est sensibilisé aux enjeux du Développement Durable au travers de différents temps forts.

Avril
Mai
Octobre

La semaine du développement durable
Changé 0 Jardin, édition Printemps
Le Jour de la Nuit
Changé 0 Jardin, édition Automne

LES PARTENAIRES



Agenda 21

Directeur de publication : Olivier Richefou
Conception et crédits photos : Ville de Changé
3 500 exemplaires - Papier PEFC

Hôtel de Ville
6 Place Christian d'Elva
53810 Changé
02 43 53 20 82
mairie.change@mairie-change.fr